



Jérôme Rosa © CNPF

La délégation Île-de-France Centre-Val de Loire du CNPF

À vos côtés, agir pour la forêt privée de demain

Le CNPF (IFC) quésako ?

L'établissement public des forestiers privés

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est l'établissement public chargé de la gestion durable des forêts privées. Le CNPF a pour mission l'approbation des documents de gestion durable, la recherche, la formation et la diffusion des connaissances techniques et sylvicoles auprès des propriétaires privés. Sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'établissement est financé par l'État et une part de la taxe sur le foncier non bâti. Il est composé de 10 délégations régionales et bénéficie également d'un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), pour répondre aux enjeux d'innovation technique et au défi climatique.



Site web du CNPF
www.cnpf.fr

Des conseils techniques près de chez vous

Le CNPF IFC (Île-de-France Centre) est la délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire du CNPF dont le siège est à Orléans où nos agents techniques et administratifs, spécialisés dans leurs domaines respectifs (document de gestion durable, environnement, santé des forêts, etc.), se tiennent à disposition des propriétaires pour répondre gratuitement à leur question. De plus, les techniciens forestiers territoriaux sont présents dans tous les départements pour conseiller les propriétaires forestiers, quelle que soit la surface de leur bois.



Organigramme et Carte des
Techniciens Forestiers Territoriaux
du CNPF IFC en annexe

Garantir et développer la gestion durable

I Agréer les documents de gestion

Le CNPF IFC élabore les deux Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) pour l'Île-de-France et le Centre-Val de Loire, ainsi que les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) des forêts privées. Il agréé les Plans Simples de Gestion (PSG) établis par les propriétaires, ainsi que les Règlements Types de Gestion (RTG).

REMARQUE : Le CNPF IFC est d'ailleurs le deuxième de France (après la Nouvelle Aquitaine) en ce qui concerne le nombre et la surface des PSG agréés.



Fiche Technique Gestion
N°3 « Les documents de gestion durable »
Responsable DGD du CNPF IFC

I Regrouper pour agir plus efficacement

Le CNPF IFC incite au développement de toutes formes de regroupement des propriétaires pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières dans l'objectif de mobiliser la ressource bois. Ces regroupements sont fréquemment issus de travaux d'animation territoriale, au plus près du terrain et en liaison avec les élus locaux. Ceux-ci s'appuient sur les partenariats avec les autres acteurs de la filière forêt-bois : réalisation de schémas de dessertes forestières, animation de bourses d'échanges et de cessions foncières, participation à des chartes forestières de territoire, etc.



Bernard Petit @ CNPF

Conseiller les propriétaires forestiers

Le CNPF IFC vulgarise les méthodes de sylviculture et exerce une action indispensable de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers en vue de favoriser notamment la mobilisation des bois. Les outils mis en place pour réaliser cette mission d'information sont variés et se développent sur des supports innovants.

I Les visites conseils

Le CNPF IFC propose à tout propriétaire des visites diagnostic gratuites de sa forêt. Elles lui permettent de faire le point sur ses parcelles et de poser toutes les questions qu'il souhaite. Les techniciens forestiers territoriaux aident à déterminer les opérations les plus urgentes à entreprendre. Il peut également le guider vers les professionnels les mieux adaptés.



Carte des Techniciens Forestiers Territoriaux du CNPF IFC en annexe

I Les réunions forestières

Chaque année, le CNPF IFC organise des réunions à thématique techniques sylvicoles à destination des propriétaires forestiers. Gratuites, elles permettent de s'informer, débattre et échanger avec d'autres propriétaires. Vous pouvez vous inscrire pour recevoir les invitations à ces réunions par mail.



Programme des réunions de vulgarisation en annexe

Retrouvez toutes les infos sur le site du CNPF : ifc.cnpf.fr



N'hésitez pas à rencontrer et échanger avec les professionnels du CNPF IFC !
Léa Boubet © CNPF

Les stages FOGEFOR

Des stages de Formation à la GEstion FORestièRe (FOGEFOR) sont organisés chaque année par secteur sur tous les sujets liés à la possession et à la gestion d'une forêt. Ces formations sont animées par les organismes experts de la forêt privée et se déroulent au moins 50% du temps au cœur du sujet : en forêt !



Programme des FOGEFOR en annexe

La revue « Notre Forêt »

La revue « Notre Forêt » est gratuite et trimestrielle (4 numéros/an). Elle informe les propriétaires forestiers sur les actualités régionales et leur propose des articles techniques sur tous les sujets qui les concernent.



n° 103 - 11/04/2023

La revue des propriétaires privés

Notre Forêt

DOSSIER CHAUVES-SOURIS

Île-de-France
Centre-Val de Loire

Sommaire

- Les incendies de forêt
- La forêt s'invite à l'école
- Gérer la végétation aux abords des lignes électriques
- Comment faire filière en IDF ?
- Marché du bois mi-2023
- FAQ Sylvicole



Retrouvez nous sur ifc.cnpf.fr

La newsletter

La lettre d'information électronique (newsletter) « Nouvelles des forêts » est envoyée gratuitement par mail chaque mois aux abonnés : actualités forestières, réunions et formations à venir, etc.

Tous nos documents sont accessibles, il vous suffit de consulter notre site internet. Vous pouvez aussi contacter tous les agents du CNPF IFC qui sauront vous orienter dans votre recherche d'information.

Les fiches techniques

Une série de fiches thématiques, comme celle-ci, développent les différents aspects de la gestion forestière : exigences et comportements des espèces, description des parcelles, interventions sylvicoles, documents de gestion durable... Elles sont diffusées gratuitement sur demande. D'autres documents plus complets existent aussi à destination des propriétaires privés.



Construire la forêt de demain

Le CNPF IFC conduit en régions des actions de Recherche-Développement-Innovation (RDI) ou participe en tant qu'acteur de territoire expert à des projets pluri partenaires (Recherche, Universités, Gestionnaires, Groupes de progrès...). La plupart des projets et actions de RDI s'inscrivent dans l'objectif d'améliorer la résistance et la résilience des forêts face au changement climatique, de renforcer la filière forêt-bois locales, de préserver la multifonctionnalité des forêts, de prévenir des risques, etc.

Expérimentation forestière

Le CNPF IFC suit un réseau de placettes de démonstration et d'expérimentation de plus de 300 dispositifs avec chaque année, l'installation nouveaux sites. Il s'agit de suivi de plantations de provenances ou d'essences dont la résistance aux évolutions climatiques est à évaluer, de test de nouveaux cultivars de peuplier ou de suivis de peuplements d'essences atypiques en régions. Les synthèses des essais techniques sont ensuite publiées et vulgarisées auprès des propriétaires forestiers.



Les dispositifs d'expérimentation locaux permettent l'ajustement des conseils techniques forestiers dans un contexte de réchauffement climatique
Jérôme Rosa © CNPF

Santé des forêts

Le CNPF IFC est très impliqué dans le réseau des correspondants observateurs (CO) du Pôle Interrégional Nord-Ouest de la Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture (DSF). Il coordonne ce pôle dans les régions Île-de-France et Centre-Val de Loire. Tous les techniciens forestiers territoriaux sont formés annuellement (formations de base, calibrages...) par le DSF pour réaliser des actions de surveillance et de suivi de placettes permanentes, ainsi que des diagnostics à la demande des propriétaires dans des forêts confrontées à des problèmes phytosanitaires.



Le CNPF IFC accompagne les propriétaires dans la prise en compte de la biodiversité dans leur gestion forestière, jusqu'à la réalisation de travaux tels que la restauration de mares forestière

Florent Gallois © CNPF

Une meilleure connaissance des écosystèmes forestiers

Le CNPF IFC agit pour assurer la prise en compte la biodiversité dans la gestion courante des forêts :

- contribution à la prise en compte de la qualité de l'environnement (milieux naturels, biodiversité, eau, air...) dans la gestion forestière ;
- suivis et recherche de l'équilibre sylvo-cynégétiques des massifs ;
- élaboration et promotion des guides pour le choix des essences ou pour la description des parcelles (typologie des peuplements, guide habitats, etc.) ;
- contribution au suivi du réseau Natura 2000, à la vérification du respect des habitats Natura 2000 lors de l'instruction des PSG et l'animation territoriale du réseau environnement ;
- participation aux actions de protection de l'environnement ou de gestion de l'espace pour prendre en compte les spécificités de la forêt privée.

Retrouver la collection complète des fiches techniques Essences et Gestion du CNPF IFC sur www.ifc.cnpf.fr



Soutien financier obtenu de la région Centre-Val de Loire et de l'Union Européenne. Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

Rédactrices : Léa Boubet & Evaëlle Bourdais
Relectrices : Laurence Plaige & Sabrina Mimoun
Coordination : Léa Boubet et Augustin Bouthenet
Conception Graphique : **Sifflole**.
Impression : Prévost BBV

Ce document est imprimé sur du papier certifié PEFC issu de forêts gérées durablement

Septembre 2023
2^{ème} édition

